

La DGCCRF publie une fiche pratique sur les loteries/jeux-concours

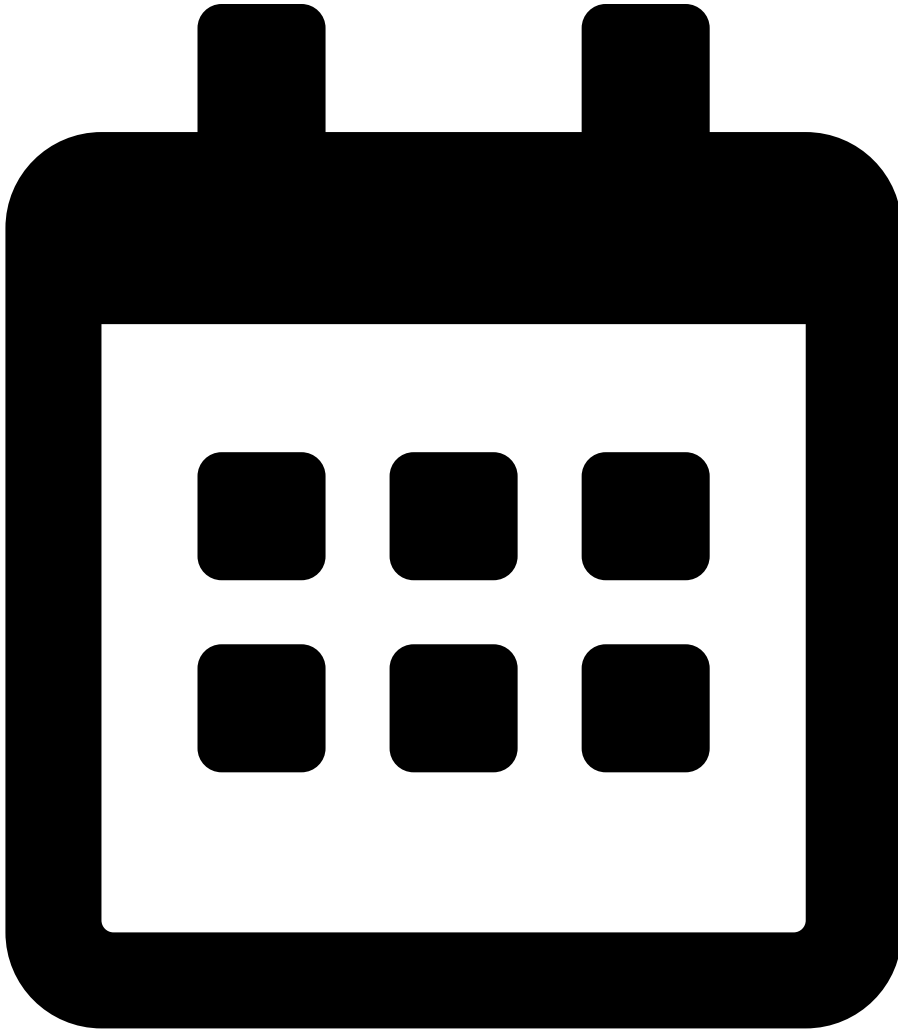
écrit par 10visiongrafik | 29/07/2015

La DGCCRF vient de publier une fiche pratique sur les loteries rappelant la réglementation des loteries interdites et des loteries publicitaires autorisées.

Références :

- [Loterie](#), DGCCRF, 10.07.2015
- Article [L121-36](#) du code de la consommation (Loteries publicitaires)
- Article [L. 121-21-3](#) alinéa 3 du code de la consommation (Droit de rétractation - dépréciation)

Pour toute question ou problématique avec la DGCCRF ou sur la mise en place de jeux ou concours , contactez Me de la Clergerie ([Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#)), avocat au Barreau de Toulouse. Ses locaux sont situés 43 rue Achille Viadieu à Toulouse (métro Saint-Michel). Me de la Clergerie est avocat spécialiste en droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique droit des données à caractère personnel.



[Prendre rendez-vous](#)